



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.41/2007/1  
12 mars 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR  
L'EUROPE**

**COMMISSION DE STATISTIQUE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts des recensements de la population  
et des habitations

Dixième session  
Astana, 4-6 juin 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ  
DE LA DIXIÈME SESSION**

qui se tiendra à Astana (Kazakhstan)  
et s'ouvrira le lundi 4 juin 2007 à 10 heures

Cette réunion est organisée conjointement avec Eurostat.

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Questions de fond:
  - a) Planification et gestion des recensements;
  - b) Technologie utilisée dans le cadre des recensements: faits nouveaux et incidences sur les méthodes de recensement;
  - c) Sous-traitance des opérations de recensement.
4. Travaux futurs.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.

## II. ANNOTATIONS

### Point 3 a) Planification et gestion des recensements

Eu égard à la complexité d'une activité telle que le recensement de la population – quelle que soit, d'ailleurs, la méthodologie suivie à cet effet – une planification et une gestion rigoureuses de ses différentes phases jouent un rôle fondamental dans son succès. Ce point de l'ordre du jour donnera aux pays l'occasion de partager le fruit de leur expérience en matière de planification et de gestion des recensements, en présentant notamment des solutions ou instruments visant à mieux garantir la qualité. Il faudra accorder une attention particulière aux difficultés posées par la planification et la gestion des recensements lors de l'adoption de méthodes novatrices de recensement, comme l'association de l'exploitation de données de registres à des enquêtes par sondage ou des méthodes de collecte exhaustive.

### Point 3 b) Technologie utilisée dans le cadre des recensements: faits nouveaux et incidences sur les méthodes de recensement

Un nombre croissant de pays envisagent d'employer dans le cadre de leur recensement des outils technologiques conçus au cours des dernières années (comme les dispositifs portatifs ou la collecte de données via Internet). Parallèlement, les technologies mises en place (par exemple la lecture optique des formulaires et les systèmes automatiques d'imagerie) sont aujourd'hui plus attrayantes qu'autrefois en raison de leur fiabilité croissante et/ou de la baisse de leur coût. Au cours du débat, les délégations pourront échanger profitablement des données d'expérience concernant l'utilisation pratique de ces technologies, en tenant compte notamment des leçons dégagées par les pays où un recensement a été réalisé en 2005 ou 2006. Le débat portera sur les aspects techniques mais aussi sur les incidences de l'adoption de nouvelles technologies sur les différentes phases du recensement. Les pays examineront également la manière d'évaluer les différentes options qui s'offrent à eux en termes de technologie et de méthodes de recensement, compte tenu de leur situation particulière (notamment de facteurs comme les objectifs du recensement, la disponibilité de données tirées de registres ou d'autres sources, la taille de la population, le coût de la main-d'œuvre, etc.). Pour cette raison, les techniques les plus récentes ou les méthodes de recensement les plus novatrices ne sont pas forcément le meilleur choix pour tous les pays.

### Point 3 c) Sous-traitance des opérations de recensement

Un nombre croissant de pays considèrent la sous-traitance (à une société commerciale ou à un autre organisme public) comme une solution envisageable pour certaines phases du recensement. La sous-traitance pourrait représenter une solution valable lorsque les compétences ou le matériel nécessaires pour une tâche ou un projet donné ne sont pas disponibles sur le plan interne. Pour déterminer si la sous-traitance constitue une option rentable, il faudrait toutefois accorder toute l'attention requise à la solution de rechange qui consiste à former le personnel nécessaire ou à acquérir le matériel voulu, notamment s'il s'avère possible de les réutiliser au sein de l'INS, à d'autres fins, après l'achèvement du recensement. Par ailleurs, il faudrait mettre en place des modalités pour s'assurer que la qualité n'est pas compromise. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les pays qui ont envisagé (ou envisagent) de recourir à la sous-traitance pourraient débattre des principes qui ont régi ou qui déterminent actuellement la décision de

sous-traiter ou non tel ou tel tâche ou projet. Les pays qui possèdent une expérience de la sous-traitance feront part des enseignements qu'ils en ont tirés en ce qui concerne l'établissement des prescriptions techniques, le choix du fournisseur de service ou de matériel et le suivi du projet sous-traité.

-----